



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Identification de l'organisme qui passe le marché :

**VILLE DE BOLLENE**  
**Place Reynaud de la Gardette**  
**B.P. 207**  
**8 4 5 0 5 BOLLENE**

Téléphone : **04.90.40.51.88** Télécopie : **04.90.40.51.72**

**Objet du marché :** Contrôles Extérieurs pour l'élimination des eaux claires parasites du bassin « Bollène Ecluse ». La présente consultation concerne l'exécution de contrôles extérieurs sur des réseaux gravitaires d'assainissement eaux usées sur la ville de BOLLENE dans le cadre des travaux d'élimination des eaux claires parasites du bassin « Bollène Ecluse ».

Les contrôles à réaliser, sous accréditation COFRAC, comprennent des essais de compactage, des inspections visuelles ou télévisuelles, des essais d'étanchéité des réseaux d'assainissement eaux usées.

**Type de marché ;** Marché de Travaux

**Délai d'exécution du marché:** 7 mois. Phase 1:4 mois/phase 2 : 3 mois

**Tranches et lots :** Il n'est pas prévu de décomposition en tranche ou en lot.

**Variantes :** Les variantes ne sont pas acceptées

**Options :** Sans objet

### Critères d'attribution :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

- **La Valeur financière :** (60 %)
- **La Valeur technique :** (40 %) appréhendée au regard du mémoire technique tel que défini ci-dessous:

Moyens matériels et humains affectés au chantier 20%

Méthodologie de réalisation des essais ; Planche de convenance, prélèvements et classifications des matériaux, essais de compactage ; Inspection visuelle et télévisuelle ; Essais d'étanchéité ; Rendu des documents (provisaires et définitifs) : modalités, délai 20%

Déclaration et justification du délai d'intervention sur site 15%

Présence aux réunions de chantier : fréquence, modalités 15%

Fiches techniques concernant les principales fournitures et matériaux utilisés 10%

Dispositions prises en matière de sécurité du chantier 10%

Dispositions prises en matière de gestion environnementale du chantier 5%

Justification des capacités de l'entreprise (accréditations, certifications, etc..) 5%

**Procédure de passation :** la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**Date limite de réception des offres :** Le 28 septembre à 12 heures

**Délai de validité des offres :** Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des entreprises sous forme papier ou envoi par mail.

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.40.51.77 ou par mail : [commande.publique@ville-bollene.fr](mailto:commande.publique@ville-bollene.fr).

Pour un retrait sur place, celui-ci s'effectuera au service Commande Publique de la Mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, Place Reynaud de la Gardette – 84 505 BOLLENE.

**Conditions de remise des offres**

La date limite de réception des offres est fixée en page de garde du présent règlement de consultation

Les candidats transmettront leur candidature et leur offre **uniquement sur support papier**.

Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service Commande Publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84 505 Bollène cedex  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 .

La remise d'offres électroniques n'est pas autorisée.

**Autres renseignements :**

- Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire.
- Financement : Autofinancement Commune de Bollène
- Mode de règlement : Mandat par virement administratif
- Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.
- Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec les 3 premiers candidats dont les offres auront été jugées recevables.

**Adresses complémentaires :**

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 77 ou par mail : [commande.publique@ville-bollene.fr](mailto:commande.publique@ville-bollene.fr).

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86;  
email : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr).

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86;  
email : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr).

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 28 août 2017